



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autistes

Question au Gouvernement n° 2800

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Dupont, pour le groupe RPR.

M. Jean-Pierre Dupont. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées.

Une fois de plus, les familles d'enfants autistes ont demandé, à l'occasion des journées de l'autisme, d'apporter une réponse concrète et rapide à leurs difficultés. La prise en charge de ces personnes handicapées est en effet largement insuffisante. En tant que président des centres éducatifs du Limousin depuis plus de vingt ans, je peux témoigner de l'acuité de ce problème. Votre gouvernement lui-même en convient. En 1998 déjà, la ministre de l'emploi et de la solidarité, Mme Martine Aubry, nous répondait qu'«il restait effectivement un gros effort à faire sur le plan quantitatif comme sur le plan qualitatif».

En décembre 2000, un rapport de la direction générale de l'action sociale reconnaissait sans détours le retard accumulé dans la prise en charge de 7 000 enfants et de 20 000 adultes officiellement atteints par cette pathologie. En fait, si l'on en croit certaines estimations, la réalité se rapprocherait de 60 000 adultes atteints à des degrés variables. Depuis, les familles attendent toujours une amélioration significative de la prise en charge de leur enfant autiste. Le nombre de places créé demeure très largement insuffisant et ne saurait répondre à leur demande pressante et à leur angoisse.

Madame la ministre, pouvez-vous nous dire dès maintenant quelles mesures rapides, concrètes et efficaces vous entendez prendre afin de pallier les carences de la prise en charge des personnes autistes ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées.

Mme Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées. Monsieur le député, vous soulevez là un problème douloureux. A l'occasion des journées nationales, les familles ont, une nouvelle fois, exprimé leur grand désarroi. Non seulement, en effet, les enfants autistes qui grandissent doivent être accueillis, mais une nouvelle difficulté émerge du fait du vieillissement des personnes autistes. Il s'agit d'un problème global grave. Le Gouvernement en a pris la mesure puisque, dès janvier dernier, il a décidé un plan pour la prise en charge de ce handicap, prévoyant la création d'un millier de places. Sans doute, par rapport aux besoins exprimés - et je le dis sans détour - ce programme est-il insuffisant. Mais si les besoins ont augmenté, c'est précisément parce que nous avons reconnu la qualité de handicap et pas seulement de maladie de l'autisme, si bien que de plus en plus de parents souhaitent une prise en charge différente du «tout psychiatrique». C'est un grand progrès.

Ma détermination est totale. J'ai demandé aux directeurs régionaux de l'action sanitaire et sociale d'évaluer les besoins, et de veiller à ce que les places créées - les 2 000 du plan précédent et les 1 000 nouvelles que j'évoquais - soient bien réservées à l'accueil des personnes autistes. En effet, certaines d'entre elles auraient été consacrées à la prise en charge d'autres handicaps lourds - certes, également nécessaire. Le développement du travail en réseau peut aussi contribuer à augmenter le potentiel d'accueil. Vous savez que je tiens beaucoup à l'intégration. Je pense que les enfants autistes ont leur place à l'école, en complément, bien évidemment, de l'accueil spécialisé. Ils ont leur place aussi dans les activités culturelles.

Par conséquent, je compte répondre à l'attente des familles qui désirent une diversification des prises en charge tant sur le plan médical et médico-social que scolaire et culturel. Il s'agit de mieux prendre en compte le caractère évolutif de l'autisme - c'est ce qui en fait toute la difficulté - en prévoyant à la fois des séjours de rupture et des séjours d'intégration, avec une articulation entre les différentes associations.

Monsieur le député, je prends l'engagement de procéder à une mise à plat des besoins par rapport aux structures d'accueil, de rénover la prise en charge de l'autisme et d'approfondir le travail réalisé avec les familles pour que, partout sur le territoire, se mette en place ce travail en réseau qui est très attendu. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dupont](#)

Circonscription : Corrèze (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2800

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2001, page 3194

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 mai 2001